



CONSEIL DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 1989-1990

7 MARS 1990

ENTENTE ENTRE L'ASSEMBLEE NATIONALE
DU QUEBEC ET LE CONSEIL DE LA
COMMUNAUTE FRANÇAISE (1)

RESOLUTIONS

ADOPTÉES PAR LE COMITE MIXTE EN SA NEUVIEME SESSION
QUEBEC, MARS 1990 (2)

-
- (1) Voir Doc. Conseil 25 (S.E. 1979) nos 1 à 5.
Voir Doc. Conseil 43 (1981-1982) n° 1.
Voir Doc. Conseil 107 (1982-1983) n° 1.
Voir Doc. Conseil 180 (1984-1985) n° 1.
Voir Doc. Conseil 7 (1985-1986) n 1.
Voir Doc. Conseil 102 (1986-1987) n° 1.
(2) Voir composition des délégations p. 4.

Les délégations de l'Assemblée nationale du Québec et du Conseil de la Communauté française, réunies au sein du Comité mixte de coopération interparlementaire, ont tenu la 9^e session à Québec du 5 au 7 mars 1990 sous la présidence de monsieur Jean-Pierre Saintonge, président de l'Assemblée nationale du Québec et de madame Antoinette Spaak, présidente du Conseil de la Communauté française.

Le Comité mixte constate que le travail préparatoire du sous-comité a facilité la progression des travaux de sa 9^e session.

La tenue de cette 9^e session a été l'occasion d'établir le bilan des dix années d'existence et de fonctionnement du Comité mixte qui apparaît largement positif. Il a aussi enregistré avec satisfaction les différentes actions qui ont été menées en exécution de l'accord entre les deux Exécutifs du 3 novembre 1982.

Les deux délégations ont par ailleurs procédé à un échange d'informations sur l'évolution politique et institutionnelle du Québec et de la Communauté française depuis la dernière session du Comité mixte.

Les deux délégations ont enfin mené une réflexion approfondie sur les perspectives d'avenir de l'Entente et ont envisagé plus particulièrement les modalités de l'action du Comité mixte dans les mois à venir et en vue de la 10^e session de celui-ci qui se tiendra à Bruxelles.

RESOLUTION N° 1

Publications d'une brochure commémorative et d'un bulletin d'information

Le Comité mixte décide de publier un rapport circonstancié, reprenant le bilan des dix années et de le diffuser tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des deux assemblées.

Le Comité mixte décide d'informer périodiquement tous les membres des deux assemblées sur les échanges qui se déroulent au cours de ses sessions. A cet effet, un bulletin relatif à toutes les activités importantes du Comité sera transmis régulièrement à l'ensemble des parlementaires. Le sous-comité en arrêtera les modalités.

RESOLUTION N° 2

Protection de la jeunesse

Le Comité mixte a consacré une journée d'études aux problèmes de la protection de la jeunesse. Les membres du Comité ont, avec les concours d'experts, analysé et comparé les

législations respectives, les services offerts de part et d'autre dans le cadre de celles-ci ainsi que les enjeux liés à l'application des dispositions normatives.

Les échanges ont également porté sur la protection des droits des enfants et sur la problématique de la Charte des Nations Unies sur les droits de l'enfant.

A la lumière des discussions qui ont eu cours, le Comité mixte décide de faire le point sur l'évolution de la législation dans chacune des assemblées lors de sa prochaine session.

RESOLUTION N° 3

Politique familiale

Les deux délégations ont procédé à un nouvel échange d'informations sur la politique familiale et démographique au Québec et dans la Communauté française et ont pris connaissance des initiatives récentes qui sont intervenues de part et d'autre depuis la dernière session du Comité mixte.

Le Comité décide d'examiner, au cours de sa prochaine session, les problèmes liés à la garde des enfants avec les diverses incidences, notamment fiscales, qu'elle comporte et les formules d'interruption de carrière et de congé parental qui ont été récemment mises en œuvre.

RESOLUTION N° 4

Coopération avec des parlements de l'Europe de l'Est

Considérant le processus de démocratisation en cours dans les pays d'Europe de l'Est,

Considérant le désir de certains Etats de mieux connaître la langue et la culture françaises,

Les deux délégations ont convenu de procéder à un échange d'informations qui pourrait déboucher sur une aide conjointe aux parlements de ces Etats et chargent leurs présidents de prendre toutes dispositions utiles à cet effet.

RESOLUTION N° 5

Coopération francophone multilatérale

Les deux délégations ont manifesté leur volonté de rechercher des positions communes dans le domaine de la coopération francophone multilatérale et d'y jouer un rôle moteur.

Elles saluent avec satisfaction la transformation de l'AIFLF en une assemblée parlementaire consultative auprès des instances de la francophonie internationale, tout particulièrement auprès du Comité international du suivi.

Le Comité mixte décide, dans cette perspective, de mener une réflexion commune sur le fonctionnement de cette nouvelle structure de l'AIFLF.

RESOLUTION N° 6

Les deux délégations ont, en outre, convenu d'une liste de sujets destinée à être étudiée par le sous-comité en vue de préparer l'ordre du jour de la 10^e session du Comité mixte.

Outre les discussions sur le contexte sociopolitique et la rétrospective des discussions de la dernière réunion, qui font partie intégrante des travaux de chaque session, les sujets de discussion se répartiraient à l'intérieur des trois catégories suivantes et des options présentées :

1^o Structures de nos Etats et de nos Assemblées :

— les relations internationales des Etats fédérés,

— les conditions de travail des parlementaires et des groupes politiques.

2^o Attitude des deux Parlements à l'égard de la scène internationale :

— les relations avec les Parlements des pays de l'Europe de l'Est,

— les relations multilatérales des Parlements dans la francophonie, notamment au sein de l'AIFLF.

3^o Thèmes particuliers de la politique sociale et culturelle :

— la télévision francophone, notamment TV5,

— la politique de l'immigration,

— la politique du troisième âge.

La délégation du Conseil de la Communauté française était composée de Mme Antoinette Spaak, présidente du Conseil, MM. Yvon Biefnot, président du groupe socialiste, André Antoine, président du groupe social-chrétien, André Lagasse, président du groupe Ecolo/EDF, Pierre Hazette, député du parti réformateur libéral, Freddy Donnay, sénateur du parti socialiste, Léon Defosset, député du parti socialiste, Etienne Knoops, député du parti réformateur libéral, Christian Daubie, secrétaire général du Conseil, Jean-Pierre Cristolovean, conseiller.

La délégation de l'Assemblée nationale du Québec était composée de MM. Jean-Pierre Saintonge, président de l'Assemblée nationale, Jean-Guy Bergeron, député du parti libéral québécois, Mme Huguette Boucher-Bacon, députée du parti libéral québécois, MM. Claude Dauphin, député du parti libéral québécois, André J. Hamel, député du parti libéral québécois, Jean-Pierre Jolivet, député du parti québécois, Mme Carmen Juneau, députée du parti québécois, MM. Roger Lefebvre, député du parti libéral québécois, Pierre Duchesne, secrétaire général de l'Assemblée nationale, Mme France Boucher, directrice de cabinet du président, MM. Richard Daignault du cabinet du président, Henri Gariépy, conseiller en relations parlementaires.